

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 15 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 05/03/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Sylvie RUELLE à Andrée LIGONNET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Henri HOURIEZ, Corinne BOURGEON à Christophe LIAUD, Patrice SAUMON à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.03.15.1**OBJET : Décisions municipales****DM.2021.02****OBJET : Travaux de rafraîchissement thermique de l'espace culturel George Sand**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2020, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-22,

Vu le Budget Primitif 2021 approuvé par délibération en date du 21 décembre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs afin de réaliser les travaux de rafraîchissement thermique de l'espace culturel George Sand,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée, les propositions présentées par les sociétés SALLEE pour le lot 1 et R2GA pour le lot 2, sont apparues économiquement les plus avantageuses,

Vu la décision du Bureau Municipal en date du lundi 1^{er} février 2021,

DECIDE**Lot 1 : Chauffage / Ventilation / Climatisation**

Le marché est conclu avec l'entreprise SALLEE, située 38-40 RUE LATECOERE – 26000 VALENCE.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 43 500 € HT variante incluse soit 52 200 € TTC (cinquante-deux mille deux cent euros toutes taxes comprises).

Lot 2 : GTC

Le marché est conclu avec l'entreprise R2G, située 34 RUE DE LA ROCHE – 38080 L'ISLE D'ABEAU.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 20 875 € HT variante incluse soit 25 050 € TTC (vingt-cinq mille cinquante euros toutes taxes comprises).

Soit un montant total de travaux de travaux de 64 375 € HT soit 77 250 € TTC (soixante-dix-sept mille deux cent cinquante euros toutes taxes comprises)

Ces contrats prendront effet à compter de leurs dates de notification.

Sans vote

St-Quentin-Fallavier, le 18/03/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 18 mars 2021 18/03/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210315-lmc19143-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.